

Rappel : les demandes d'individualisation des compteurs d'eau concernent uniquement **les copropriétés et l'habitat collectif**.

Dans le cadre d'une création de logements supplémentaires nécessitant de nouveaux compteurs d'eau : utilisez le formulaire demande de pose ou déplacement de compteur ou regard sur branchement existant disponible depuis le site du Grésivaudan <https://www.le-gresivaudan.fr/217-je-construis-je-renove-je-vends-mon-logement.htm>

La procédure demande d'individualisation des compteurs d'eau est la suivante :

1. Compléter le présent dossier et le **retourner complet avec les pièces demandées**
 - Soit par voie postale : Le Grésivaudan Direction de l'eau et de l'assainissement 390 Rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex.
 - Soit par mail : servicedeseaux@le-gresivaudan.fr
 - Soit dépôt direct à la Direction de l'eau : 480 Rue de Tire Poix - ZA Tire Poix 38660 Saint Vincent de Mercuze

Informations complémentaires

Horaires d'ouverture de la Direction de l'eau : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Accueil téléphonique : 04.76.99.70.00

2. Réponse écrite de la communauté de communes Le Grésivaudan pour la prise en compte de votre demande.
3. Prise de rendez-vous à prévoir pour une visite de terrain par les agents du service des eaux pour vérifier la comptabilité de la demande avec les installations existantes,
4. Envoi du compte-rendu de visite établi par le service des eaux accompagné du courrier « acceptation de l'individualisation » selon les prescriptions techniques à retourner au service des eaux
5. Etablissement de la facture de prestation d'individualisation (frais d'instruction de dossier demande d'individualisation) et selon les tarifs en vigueur.
6. Réalisation des travaux selon prescriptions techniques à la charge du demandeur puis contrôle de conformité par les agents du service des eaux,
7. Prise de rendez-vous pour la relève des compteurs conjointe et transfert administrative des contrats,
8. Etablissement de la facture de prestation d'individualisation (frais de validation des installations individualisées y compris contrôles, mutations et changement de compteurs) et selon les tarifs en vigueur.

PS : en l'absence de résiliation, le titulaire du contrat initial est juridiquement redevable des factures.

Les compteurs généraux existants et leur contrat associé seront conservés et feront l'objet d'une facturation déduisant les consommations individuelles.

Demande d'individualisation Compteur Eau

Informations sur la propriété à individualiser :

Identification du demandeur, titulaire actuel du contrat

Référence du contrat :

Mme/M. Nom.....Prénom :.....Né(e) le : __ / __ / ____

Entreprise

N°SIRET (obligatoire) _____

Adresse :
.....

Code postal _____ Commune

Téléphone (obligatoire) Courriel

Vous agissez en qualité de :

Propriétaire de l'immeuble : merci de décrire votre projet/demande :

.....
.....
.....
.....

Syndic (joindre obligatoirement la décision de l'assemblée générale sur le principe)

Autre :

Adresse du branchement concerné par la demande

.....
Code postal _____ Commune

N° compteur actuellement en place : **Index :** **le :** __ / __ / ____

Je demande à la communauté de communes Le Grésivaudan de procéder à la pose de compteurs (Indiquer le nombre de compteurs).

J'ai bien noté que les contrats d'abonnement en eau seront ouverts à mon nom.

Si je souhaite que ceux-ci soient ouverts aux noms des occupants (propriétaire ou locataire), je remplis obligatoirement et conjointement les formulaires ci-joints, **un formulaire par compteur d'eau.**

Chaque contrat (page 3) prendra effet à partir du jour de la pose des compteurs d'eau. L'abonné s'engage à se conformer aux prescriptions du règlement du service de l'eau et de l'assainissement de la communauté de communes Le Grésivaudan.

En l'absence de résiliation (page 4), le titulaire du contrat initial est juridiquement redevable des factures.

**Merci de retourner ces imprimés par courrier au
Service des Eaux – Communauté de communes Le
Grésivaudan –
390 rue Henri Fabre – 38926 Crolles Cedex
ou par mail à servicedeseaux@le-gresivaudan.fr**

**Tel. Accueil : 04.76.99.70.00
Adresse physique :
480 Rue de Tire Poix 38660 St Vincent de Mercuze**

Je déclare accepter de me conformer aux prescriptions fixées d'une part, par le règlement du service de distribution d'eau potable et d'autre part, par le règlement d'assainissement.

Fait le __ / __ / ____

Signature :

Un formulaire par compteur

Pour que votre dossier soit traité rapidement :

- retournez votre demande au service des eaux du Grésivaudan – 390 rue Henri Fabre
38926 Crolles Cedex ou par mail à serviceeseaux@le-gresivaudan.fr Tel. Accueil 04.76.99.70.00

Informations à compléter et signer :

Adresse desservie

Adresse du lieu desservi

Code postal _____ Commune

Compteur Existant : Non Oui

Si oui N°compteur Relevé compteur

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 le ____ / ____ / ____

Identification de l'ancien occupant

Mme/M. Nom.....Prénom :

Identification du titulaire du contrat (joindre justificatif d'identité)

- Propriétaire (joindre attestation du notaire et photo justifiant le relevé du compteur)
- Locataire (joindre l'état des lieux justifiant le relevé de compteur et contrat de bail)

Nom (payeur principal)

Prénom

Né(e) le : / / Lieu de naissance.....

Tel : @ :

Nom (payeur solidaire ou co-abonné)

Prénom

Né(e) le : / / Lieu de naissance.....

Tel : @ :

Ou EntrepriseContact

N°SIRET (obligatoire) _____ (Joindre un extrait Kbis de votre société)

Adresse de facturation :

Code postal _____ Commune

Il est convenu que :

Le Grésivaudan est tenu de fournir de l'eau potable à tout titulaire du contrat de fourniture d'eau, selon les modalités prévues dans le règlement de service. L'ouverture du branchement existant et conforme sera effectuée dans un délai de 5 jours ouvrés maximum après signature de ce contrat. Le contrat entre en vigueur pour une durée indéterminée, ou jusqu'à la réception du formulaire de résiliation (voir les modalités dans la notice d'application).

Le titulaire du présent contrat :

→S'engage à se conformer au règlement de service de distribution d'eau, dont un exemplaire est remis ce jour, sans préjudice des voies de recours de droit commun.

→Déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat, ainsi que du livret d'accueil.

→Reconnaît que la souscription de ce contrat vaut commande avec obligation de paiement de la fourniture d'eau ainsi que les autres prestations assurées par le Grésivaudan que le règlement défini à la charge de l'utilisateur. Les frais d'accès au service seront facturés lors de la 1^{ère} facturation (au tarif en vigueur).

→Dans le cas d'une contestation ou d'un litige, l'utilisateur doit contacter tout d'abord le service des eaux pour régler le différend qui l'oppose. Si la solution n'est pas satisfaisante, l'utilisateur a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

→L'utilisateur bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours à partir de la date de la signature du contrat. Il suffit d'adresser le formulaire de type rétractation ci-joint ou une déclaration de rétractation dénuée d'ambiguïté, dans les 14 jours, par courrier recommandé.

S'agissant d'une demande d'individualisation de compteur d'eau, le présent contrat prendra effet à partir du jour de la pose du compteur d'eau.

Signature du titulaire actuel de l'abonnement

Si vous souhaitez que le service prenne effet avant l'expiration du délai de rétractation, cochez cette case.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions mentionnées ci-dessus.

Fait le ____ / ____ / ____

Signature :

Signature du nouveau titulaire

Si vous souhaitez que le service prenne effet avant l'expiration du délai de rétractation, cochez cette case.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions mentionnées ci-dessus.

Fait le ____ / ____ / ____

Signature :

Un formulaire par compteur résilié

Réservé à l'administration

Référence du contrat :

Pour que votre dossier soit traité rapidement :

- Remplissez et signez le formulaire (attention la date d'effet est la date de signature de ce contrat)
- Retournez votre demande au service des eaux du Grésivaudan – 390 rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex ou par mail à servicedeseaux@le-gresivaudan.fr
Tel. Accueil 04.76.99.70.00

Informations à compléter et signer :

Adresse desservie

Adresse du lieu desservi

.....

Code postal _____ Commune.....

N°compteur Relevé compteur Date ____ / ____ / ____

OU

RESILIATION

N° de contrat

Mme/M. Nom Prénom.....

Mme/M. Nom Prénom.....

Ou Entreprise

Contact

N°SIRET (obligatoire) _____

(Joindre un extrait Kbis de votre société)

Adresse de facturation

.....

Code postal _____ Ville

Téléphone

Courriel

Fait le ____ / ____ / ____

Signature :

RETRACTATION

L'utilisateur bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours à partir de la date de signature du contrat. Il suffit d'adresser ce formulaire ou une déclaration de rétractation dénuée d'ambiguïté, dans les 14 jours par courrier recommandé.

Vous devrez régler un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de la résiliation de votre contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par ce contrat.

Je notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la fourniture d'eau potable, souscrit le :

.....

Mme/M. Nom

Prénom

N° de compteur

Adresse de facturation

.....

Code postal _____ Ville.....

Fait le ____ / ____ / ____

Signature :